



ÉDITO

L'arrivée de l'été est propice à la finalisation de dossiers.

Madame la Ministre des solidarités et de la santé Agnès Buzyn a rendu publique sa [feuille de route lors de l'installation du Comité Stratégique de la Santé](#)

[Mentale et de la Psychiatrie](#) (CSSMP) du 28 juin 2018, en présence de Madame Sophie Cluzel, Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées. Cette feuille de route reprend de nombreux points pour lesquels nous nous battons :

- ▶ Des parcours coordonnés
- ▶ Des soins de réhabilitation psychosociale accessibles sur tout le territoire
- ▶ Une expérimentation pour mieux organiser le repérage et la prise en charge de la souffrance psychique chez les jeunes de 11 à 21 ans
- ▶ Des soins pour les personnes sous main de justice présentant des troubles psychiques
- ▶ Un développement des prises en charge en ambulatoire
- ▶ Une réduction du recours aux soins sans consentement, à l'isolement et à la contention

Nous nous félicitons de cette approche globale et insistons sur la nécessité de lier prévention et prise en charge, soins psychiatriques et soins somatiques et, pour les personnes concernées, quels que soient leur âge et leur lieu de résidence, de pouvoir accéder aux offres de soins dans des lieux déstigmatisés et dans des délais compatibles avec la prise en

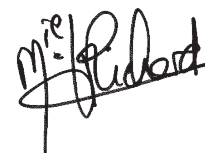
charge de l'intensité de leurs troubles et de leur souffrance.

Mais prodiguer des soins sans promouvoir une réelle politique d'inclusion sociale ne serait pas à la hauteur des attentes des personnes en situation de handicap psychique ni de celles de leur entourage. Si la reconnaissance du handicap psychique date de 2005, le défaut d'évaluation des troubles fonctionnels et la pénurie de dispositifs spécifiques de ce handicap entrave la coordination des parcours. Celle-ci requiert une indispensable articulation entre les secteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaire. Les actions 34 à 37 devraient répondre à ces enjeux.

Nous sommes très sensibles à la volonté exprimée dans cette feuille de route de promouvoir la déstigmatisation des troubles psychiques. Cependant, nous attendons une cohérence des politiques. [Le décret Hopsyweb](#) et le projet d'un suivi des procédures de soins sans consentement par les préfets sont en totale contradiction avec cet objectif de déstigmatisation.

Enfin, nous regrettons que les aidants soient les grands absents de cette feuille de route. Leur information, leur formation, la promotion de l'entraide entre pair aidant familles sont essentielles pour que l'entourage puisse développer les compétences dont il a besoin pour mieux accompagner et prendre soin de sa propre santé.

Cette feuille de route est porteuse d'espoir. Les objectifs sont ambitieux. Sa réussite nécessitera des moyens et plus encore un réel pilotage de cette transformation. Nous suivrons attentivement la mise en œuvre et le déploiement de ces actions.



Marie-Jeanne Richard, Présidente

PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE (PSSM), L'UNAFAM S'ENGAGE

C'est parce que nos expériences individuelles nous ont appris qu'un repérage précoce des troubles psychiques aurait bien souvent permis une prise en charge plus rapide de nos proches ;

C'est parce que nous œuvrons chaque jour pour faire reculer la stigmatisation des personnes vivant avec des troubles psychiques, que l'Unafam a choisi de s'engager dans ce programme de formation de secouristes en santé mentale.

Ce programme australien, mis en place en 2001, est aujourd'hui décliné dans 24 pays et plus de 2 millions de personnes l'ont suivi pour devenir secouristes.

En juin, l'Unafam, Santé Mentale France et l'INFIPP (organisme de formation

professionnelle en santé mentale) ont créé l'association PSSM France ; c'est la structure qui portera et déploiera le programme en France.

L'idée de cette formation figure déjà dans la [feuille de route Santé mentale et Psychiatrie de la Ministre de Solidarité et de la Santé, Agnès Buzyn, en date du 28 juin 2018](#).

C'est ainsi que du 9 au 13 juillet, 5 représentants de l'Unafam ont participé à Lyon, à la formation délivrée en France par Mental Health First Aid (MHFA) international. Ces personnes vont maintenant contribuer aux travaux d'adaptation du guide de référence français. C'est elles qui assureront les formations de formateurs de secouriste en Santé Mentale et elles participeront dès 2019 à des actions «pilotes» auprès de différents

publics, en particulier les étudiants, comme le souhaitent les pouvoirs publics.

Nous vous tiendrons régulièrement informés des avancées.



NON À L'ABANDON DU SANITAIRE AU SÉCURITAIRE EN PSYCHIATRIE !

L'Unafam et 15 organisations de patients, de proches et de soignants en psychiatrie **s'opposent à la proposition du groupe de travail sur les missions des Agences Régionales de Santé d'abandonner aux préfets le suivi des procédures de soins sans consentement.**

Un [communiqué](#) de presse a été diffusé le 23 juillet dernier. Pour les signataires, transférer cette compétence du registre sanitaire au registre sécuritaire représenterait "une régression historique sans précédent" rappelant des "épisodes de triste mémoire". Ils y voient une utilisation de la psychiatrie à des fins sécuritaires, que certains avaient déjà dénoncée dans le cadre du dispositif [Hopsyweb](#).

"Combien de fois faudra-t-il rappeler, et notamment au ministère de l'Intérieur, que les malades mentaux ne sont ni des délinquants en puissance ni des terroristes radicalisés" s'insurge-t-on encore, avant d'ajouter : "Les discours officiels regorgent des termes de démocratie sanitaire, de citoyenneté, de bienveillance, de bien être mental et l'on se gargarise de méthodes de déstigmatisation alors que dans le même temps œuvre sans féir le déploiement d'une logique sécuritaire décomplexée".

L'Unafam vous tiendra informés des suites de ce dossier.

HANDICAP : POUR QUE LA FRANCE RESPECTE SES ENGAGEMENTS

L'Unafam faisait partie de l'Assemblée plénière de la CNCDH (Commission nationale consultative des droits de l'Homme) du 3 juillet dernier. Celle-ci a adopté à l'unanimité la [Déclaration sur la nécessaire garantie par les pouvoirs publics des droits des personnes en situation de handicap](#). Ce texte rappelle "Dans sa mission de veille de l'actualité législative, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, instance nationale de protection des droits de l'Homme, attire l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de respecter les engagements internationaux souscrits par la France à l'égard des personnes en situation de handicap". En

effet, notamment avec le [Projet de loi Elan](#) présenté au Sénat le 13 juin, **la CNCDH craint une régression des droits des personnes handicapées.**

Par ailleurs, cette déclaration n'est pas sans rappeler la procédure de [réclamation collective](#) déposée auprès du Conseil de l'Europe pour faire condamner l'État français pour violation des droits fondamentaux des personnes handicapées.

Soyez assurés que l'Unafam veillera à ce que les droits des personnes soient respectés et appliqués.

LE PROJET TERRITORIAL DE SANTÉ MENTALE PRÊT À DÉCOLLER

Plusieurs organisations de patients, de proches et de soignants, incluant l'Unafam, [saluent](#) la récente parution de l'[instruction du 5 juin 2018 relative aux projets territoriaux de santé mentale \(PTSM\)](#) sur l'ensemble du territoire national.

Ce texte s'inscrit dans la suite de l'article 69 de la [loi de modernisation de notre système de santé](#) où il est question de faciliter au quotidien les parcours de santé, notamment à travers la **promotion des soins primaires et la structuration des parcours de santé**, et ce à travers un projet territorial de santé mentale «dont l'objet est l'amélioration continue de l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture» de façon homogène sur tout le territoire. Le décret du [27 juillet 2017](#) en fixe les

modalités et les priorités.

L'instruction précise les modalités d'association des acteurs, le rôle des Agences Régionales de Santé (ARS), les modalités de mise en œuvre, de contractualisation, de suivi et d'évaluation des projets. Elle renvoie par ailleurs à une «**boîte à outils**» en ligne sur le site internet du Ministère des solidarités et de la santé qui permettra aux partenaires du champ sanitaire médico-social et social d'élaborer en commun une réponse au plus près des besoins et aspirations des personnes concernées. En outre, l'**articulation du PTSM avec les autres projets stratégiques territoriaux** est clarifiée à travers la formalisation des **contrats territoriaux de santé mentale**. D'autres outils de déclinaison viennent en concrétiser le **rôle fédérateur** au-delà des clivages maintes fois dénoncés dans le champ de la psychiatrie et de la santé mentale.

PROFESSIONNELS : L'ÉQUIPE DE L'UNAFAM SE RENFORCE

En juillet, le siège de l'Unafam a accueilli de nouveaux professionnels pour **mieux appuyer les bénévoles et mieux aider les proches** de personnes malades psychiques. Ainsi, Johana Do Rosario et Marina Thibault, psychologues cliniciennes, sont venues renforcer l'équipe d'Écoute-famille. Jimmy Yung est arrivé en renfort pour assurer la comptabilité des délégations.

Enfin, nous accueillons Stéphane Lopez, arrivé au poste de Secrétaire Général le 4 juillet. Diplômé d'école de commerce, il a d'abord travaillé au sein de services financiers de grands groupes, qu'il a quittés pour parcourir l'Amérique latine. A l'issue de ce voyage, il a décidé de consacrer sa carrière au milieu associatif et solidaire. Il commence

par piloter des projets à l'étranger avec Action Contre la Faim, puis s'investit dans l'association AERI (93) qui oeuvre auprès de personnes en grande difficulté (toxicomanes, séropositives...) avant de rejoindre Solidarité Sida, l'organisateur de Solidays, en 2004 en tant que Secrétaire général puis Directeur général adjoint. "**J'ai été séduite par le parcours de Stéphane Lopez et place toute ma confiance en sa détermination et son ouverture d'esprit pour pouvoir valoriser le travail que nous faisons et faire bouger les lignes**" déclare Marie-Jeanne Richard, Présidente de l'Unafam.

Nous leur souhaitons à tous la bienvenue.

FOCUS

Comment aider un proche malade psychique confronté à la justice pénale ?

D'après une [étude](#) publiée en 2017, les personnes incarcérées souffrant de pathologies psychiatriques représentent un détenu sur sept. D'autres [estimations](#) évaluent à 21,4% la présence de troubles psychiques chez les détenus en France métropolitaine. Du côté des ministères et des personnels pénitentiaires, on parle même de 30%. Les proches de personnes malades psychiques concernées par une procédure judiciaire sont généralement démunis. C'est pourquoi l'Unafam a élaboré un guide qui leur

est destiné. Il a été rédigé par un groupe de bénévoles dont plusieurs ont connu personnellement ces types de situation et qui a sollicité l'expertise d'un bon nombre d'institutions et d'experts qui ont apporté généreusement leurs conseils.

Ce guide est mis en vente au prix de 2,50€. Une version interactive gratuite est accessible sur le site de l'Unafam ici : www.unafam.org/guide-justice-penale.

PARCOURS DE VIE, PARCOURS DE SOINS

Les personnes souffrant de troubles psychiques ont des besoins thérapeutiques qui varient dans le temps. La notion de parcours rend compte de la diversité de ces besoins : de **soins urgents et intensifs** en milieu hospitalier ou en ambulatoire, de **soins de suite** avec un objectif de rétablissement, d'une **aide à la réinsertion sociale** (activités, culture, accès et maintien dans le logement), et **professionnelle**.

C'est pourquoi, pour l'année 2018, l'Unafam, en sa qualité de membre de la Fédération de Recherche sur le Cerveau (FRC), lance un **Appel à Projets sur le thème "Parcours de vie, parcours de soins"**. Une subvention de 30.000€ sera allouée au lauréat, qui pourra soumettre sa candidature **jusqu'au 17 septembre 2018**, par voie électronique exclusivement à prixrecherche@unafam.org

Cahier des charges et dossier de candidature à télécharger [ici](#).

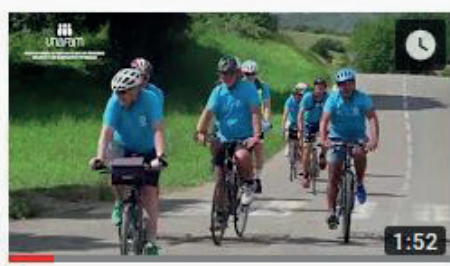
IL FAUT BIEN VIVRE AVEC UNE MALADIE PSYCHIQUE !

L'Unafam soutient le **Prix Arts Convergences** qui récompensera, début décembre à Paris, de très **courts métrages sur le thème "Il faut bien vivre avec une maladie psychique !"**. Les vidéos 4 de minutes maximum pourront emprunter tous les genres de film et de réalisation (fictions, documentaires, animation *etc.*). Le Prix est ouvert à tous, les vidéos doivent être envoyées avant le 15 octobre 2018. Renseignements [ici](#).

PSYCYCLETTE 2018 : LE BILAN EN IMAGES !

L'Unafam **renouvelle sa gratitude envers** les participants, bénévoles, partenaires, sympathisants, et tous ceux qui ont partagé l'aventure Psycyclette 2018. A l'année prochaine pour la 6^{ème} édition !

Cliquez sur l'image pour voir la vidéo



CONCOURS D'ART POSTAL UNAFAM : TOUS ARTISTES !

Le **cinquième concours d'art postal**, auquel s'associent le Musée de La Poste et le GEM Artame Gallery, est lancé ! Il a pour thèmes : le **CONTE** et **RÊVES D'ENFANTS** (au choix).

Nous avons déjà reçu des œuvres de qualité et attendons les vôtres **avant le 20 septembre !**

Le règlement complet et le bulletin de participation sont disponibles [sur le site Internet de l'Unafam](#). Des membres de l'Unafam, du Musée de La Poste et du GEM Artame Gallery composeront, entre autres, le jury qui désignera les lauréats des catégories enfants et adultes.

Les prix seront remis à l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale en octobre 2018.



Agenda

PSYCHOSES ÉMERGENTES

Les 37^{èmes} Journées de la Société de l'information psychiatrique auront pour thème les psychoses émergentes et se dérouleront au Palais des Congrès d'**Antibes du 4 au 6 octobre**.

Programme et inscriptions [ici](#)

SALON HELLO HANDICAP 16-19 OCTOBRE

L'événement Hello Handicap revient du **16 au 19 octobre**. Le salon de recrutement en ligne pensé pour faciliter le recrutement des personnes en situation de handicap propose des milliers d'offres d'emploi partout en France. Les candidats peuvent s'inscrire en ligne **dès maintenant** puis passer leurs entretiens par téléphone ou par tchat quand cela leur convient et sans se déplacer.

Inscriptions [ici](#)

PSYCHIATRIE : SORTIR DE L'ÉTAT D'URGENCE

La Fondation FondaMental, l'Institut Montaigne et Coopération Santé organisent un colloque intitulé "Psychiatrie : sortir de l'état d'urgence" le **4 octobre** à l'Assemblée Nationale à **Paris**.

Renseignements et inscriptions [ici](#)

RÉHABILITATION PSYCHOSOCIALE ET RÉTABLISSEMENT

La journée annuelle de la Psychiatrie en région Centre-Val de Loire portera sur le thème : "Réhabilitation psychosociale et rétablissement : de nouvelles orientations des pratiques de soins". Cette journée non payante est largement ouverte aux professionnels et aux familles concernées par la maladie psychique d'un proche. Elle aura lieu le **24 septembre** à **Blois**.

Nombre de places limité, informations et inscriptions sur <http://urlz.fr/79Me>

• FOIRE AUX QUESTIONS • SERVICE SOCIAL •

Dans quelles conditions l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) peut-elle être maintenue après l'âge de 62 ans ?

La loi de finances pour 2017 (n°2016-1917 du 29 décembre 2016, article 87) exclut l'Allocation de Solidarité pour les Personnes Agées (ASPA) des prestations vieillesse à faire valoir en priorité par rapport à l'AAH. Cette disposition s'applique aux personnes dont le taux d'incapacité est supérieur ou égal à 80% et qui ont atteint l'âge légal de départ à la retraite (62 ans) après le 1^{er} janvier 2017. Si la personne a atteint 62 ans après le 1^{er} janvier 2017 :

- **La personne s'approche de l'âge de la retraite (62 ans) : elle est allocataire de l'AAH et elle n'a jamais travaillé**

Elle peut continuer à percevoir l'AAH, sans être obligée de demander l'ASPA, si :

- ▶ Une demande unique de retraite personnelle a été sollicitée auprès de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) pour obtenir le document indispensable justifiant la

liquidation des droits à la retraite. A défaut, la CAF ou la MSA peuvent suspendre l'AAH.

- ▶ L'âge de 62 ans a été atteint à compter du 1^{er} janvier 2017
- ▶ Un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80% a été accordé par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- **La personne s'approche de l'âge de la retraite (62 ans) : elle perçoit l'AAH mais elle a travaillé.**

Elle peut continuer à percevoir l'AAH à condition :

- ▶ D'avoir déposé une demande de retraite auprès de la Caisse ou des Caisses de retraite auxquelles elle a cotisé
- ▶ D'avoir atteint l'âge de 62 ans après le 1^{er} janvier 2017
- ▶ D'avoir un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 % attribué par la MDPH
- ▶ D'avoir une pension de retraite dont le montant est inférieur à celui de l'AAH ; c'est une AAH différentielle (c'est-à-dire tenant compte du montant de la pension de retraite versée) qui sera attribuée

A savoir : si le montant de la pension de retraite perçue est supérieur au montant mensuel de l'AAH, cette allocation ne pourra PAS être versée.

Cette évolution ne vaut que pour le bénéficiaire de l'AAH atteignant l'âge de l'incapacité au travail (62 ans) à partir du 1^{er} janvier 2017. Pour les personnes bénéficiaires de l'AAH, ayant atteint cet âge avant le 1^{er} janvier 2017, le principe de subsidiarité applicable antérieurement au 1^{er} janvier 2017 subsiste et toute renonciation à l'ASPA entraîne une suspension du droit à l'AAH, voire de la majoration pour la vie autonome (cf ancien article L821-1). Pour cette personne allocataire de l'AAH, l'ASPA est une prestation vieillesse à faire valoir prioritairement à l'AAH. Puis si le montant mensuel de l'ASPA est inférieur au montant mensuel de l'AAH, les allocataires ayant un taux d'incapacité permanente de 80% ou plus, pourront solliciter une AAH différentielle pour ramener le montant de ses ressources au niveau de l'AAH

Isabelle Debiasi - Assistante sociale secteur Île-de-France - isabelle.debiasi@unafam.org



• LE SERVICE ÉCOUTE-FAMILLE VOUS RECOMMANDE •

"Un acte d'autorité est aussi un acte d'amour", un entretien avec Marcel Rufo paru dans *La Dépêche* (28.02.2015). Marcel Rufo, pédopsychiatre/directeur médical de l'espace méditerranéen de l'adolescence à l'hôpital Salvator à Marseille, parle de la parentalité, notamment à travers les questions de l'autorité et du rôle des grands-parents.

JOURNÉE D'INFORMATION SUR LES TROUBLES PSYCHIQUES

PROCHAINES SESSIONS : ACCÉDEZ À LA CARTOGRAPHIE DES JOURNÉES "TROUBLES PSYCHIQUES" EN CLIQUANT ICI

- ▶ Château-Amoux (04) – 15 sept
- ▶ Haguenau (67) – 15 sept
- ▶ Caen (14) - 15 sept
- ▶ Villefranche de Rouergue (12) – 29 sept
- ▶ Lyon (69) – 29 sept
- ▶ Fougères (35) - 06 oct
- ▶ Chambéry (73) – 13 oct
- ▶ Limoges (87) – 13 oct
- ▶ Nantes (44) – 13 oct

ATELIERS D'ENTRAIDE "PROSPECT"

PROCHAINES ATELIERS : ACCÉDEZ À LA CARTOGRAPHIE DES ATELIERS D'ENTRAIDE "PROSPECT" EN CLIQUANT ICI

- ▶ St Germain au Mont d'Or (69) - Séjour REPIT (Œuvre Falret) 8 – 15 sept
- ▶ Annecy (74) – 22 et 29, 30 sept
- ▶ St Brieuc (22) - 28, 29, 30 sept
- ▶ Avignon (84) - 29, 30 sept et 6 oct
- ▶ Bourg-en-Bresse (01) - 6 et 13, 14 oct
- ▶ Lyon (69) - 6 et 13, 14 oct

JOURNÉE APRÈS-"PROSPECT"

- ▶ Nantes (44) - 8 sept
- ▶ Brest (29) - 9 sept
- ▶ Aix-en-Provence (13) - 22 sept
- ▶ Strasbourg (67) - 13 oct

FORMATION MIEUX COMMUNIQUER AVEC SON PROCHE BIPOLAIRE

PROCHAINES SESSIONS : ACCÉDEZ À LA CARTOGRAPHIE EN CLIQUANT ICI

- ▶ Lyon (69) 15 et 22 sept
- ▶ Rodez (12) 13, 14 oct

Ces formations sont ouvertes gratuitement à toute personne proche d'une personne vivant avec des troubles psychiques, qu'elle soit adhérente ou non à l'Unafam.

Informations et inscriptions auprès des délégations organisatrices.



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE | 12, villa Compoint 75017 Paris - Tél. : 01 53 06 30 43
Fax : 01 42 63 44 00 - Écoute-famille : 01 42 63 03 03

